



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Energies-renouvelables-de-la>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°28 > **Energies renouvelables : de la théorie à la pratique**

1er septembre 2005

Energies renouvelables : de la théorie à la pratique

Porte-parole du Réseau "Sortir du nucléaire" pendant deux ans, André Crouzet est aujourd'hui gérant de « Avenir, Energies Renouvelables », une entreprise spécialisée dans l'installation de systèmes alternatifs faisant appel aux énergies renouvelables. Interview.

Comment est née l'idée de créer cette société ?

Au sein du Réseau "Sortir du nucléaire", j'étais spécialisé sur l'énergie et la mise en place des énergies renouvelables. Une partie de mon temps était consacrée à la rencontre de responsables politiques auxquels je faisais valoir une alternative au nucléaire. Ensuite, dans la vallée de la Masse (Lot et Garonne) dans laquelle nous vivons, 80% des agriculteurs sont « Bio ». Il y a une quinzaine d'années ont commencé à fleurir dans cette vallée des maisons équipées d'énergies renouvelables. Les gens qui venaient les visiter soulignaient le manque de sociétés proposant ce type d'installations. Il m'a donc semblé logique, après avoir théorisé, de me mettre à la pratique. Et j'ai créé la société « Avenir, Energies renouvelables » il y a deux ans.

Quels produits proposez-vous ?

Nous sommes spécialisés dans le solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage, dans le solaire photovoltaïque (photopiles) pour la fabrication d'électricité (motorisation, lumière, micro-informatique, réfrigérateur), mais aussi dans la récupération d'eau de pluie et les économies d'eau. Nous avons équipé une trentaine d'habitations et six maisons de la vallée fonctionnent en autonomie complète avec du solaire thermique, photovoltaïque et de l'éolien.

Comment évaluez-vous les besoins d'une habitation ?

Nous essayons d'étudier la conception d'une habitation dans sa globalité en travaillant de conserve avec des architectes et les clients. L'idée est d'obtenir un bilan énergétique ajusté au mieux. Comme la dimension de l'installation est fonction de la consommation, nous faisons d'abord un bilan énergétique qui permet aux clients de mesurer ce qui est utile, ce sur quoi ils peuvent économiser.

Comment réagissent-ils ?

Ils se mettent immédiatement à maîtriser leur consommation : ils comprennent qu'il est plus rentable

de changer un vieux réfrigérateur classe H pour un classe A+ parce que le coût de consommation va être diminué sensiblement. C'est cette démarche qui nous intéresse en tant qu'individus convaincus et militants : faire prendre conscience aux gens que l'énergie a un coût, mais qu'il est possible de le diminuer tout en conservant un niveau de vie identique. Nous le faisons avec ou sans destination commerciale, estimant qu'équiper des gens en énergies renouvelables, c'est avant tout les aider à maîtriser leur consommation.

La loi de janvier 2005 qui permet un crédit d'impôt de 40% plus une participation des conseils régionaux pour le solaire, va dans le bon sens.

Effectivement, mais le frein de cette nouvelle loi par rapport à la précédente, c'est qu'avant une prime était donnée par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et la Région assez rapidement après la mise en place de l'installation. Désormais, les gens doivent attendre un an pour bénéficier du crédit d'impôt (voir encadré p.17), or tous ne peuvent pas se le permettre et le fait est que nous avons équipé beaucoup d'habitations de personnes à revenus moyens et modestes auxquels en tant qu'entreprise nous ne pouvons faire crédit pendant un an. Nous sommes en train de négocier avec des banques pour obtenir un crédit d'impôt à taux zéro.

Quel est le coût de l'équipement ?

On pose des capteurs solaires thermiques basiques autour de 4500 euros TTC. Avec le crédit d'impôt et la prime régionale qui s'élèvent à peu près à 50%, cela fait environ 2400 euros à la charge du propriétaire. Pour le voltaïque, avant la loi de janvier 2005, une installation de 1000 Watt (1kW) revenait en moyenne à 8000 euros, soit 8 euros le Watt. Et on avait 4,60 euros d'aide/Watt. Aujourd'hui, le crédit d'impôt et la participation de la région apportent un soutien équivalent. Pour vous donner une idée, ma maison, qui est en autonomie totale, fait 180 m² et j'ai 1,2 kW de puissance qui me permettent de vivre confortablement en faisant de la maîtrise d'énergie. Il faut savoir aussi qu'il est beaucoup plus rentable d'intégrer le renouvelable dès la conception de la maison, plutôt que d'intervenir après la construction : en général il faut casser un peu et cela revient plus cher.

Quel est le rapport surface/puissance déployée ?

On peut compter 8m² de panneau pour 1000 watts déployés.

Au bout de combien de temps l'installation devient-elle rentable ?

Le retour sur investissement aujourd'hui intervient au bout de 7 à 10 ans. Le temps passant et la technologie aidant, ce délai est voué à diminuer. De plus, la garantie des fabricants sur les photopiles, par exemple, est de 25 ans, ce qui signifie une durée de vie de 30 à 35 ans. Chez moi, j'ai des photopiles qui ont plus de 25 ans. Chez des clients, nous venons de moderniser des installations du même âge et qui fonctionnaient toujours, simplement parce que les nouveaux régulateurs électroniques permettent d'obtenir des rendements meilleurs. Ce sont des rajouts qui coûtent aux alentours de 300 à 400 euros.

Quels seraient les freins à la mise en place de panneaux solaires ?

La dimension esthétique n'est pas nécessairement entrée dans les mœurs : nous avons quelques dossiers bloqués qui concernent des habitations situées dans un rayon de sites plus ou moins classés. Les bâtiments de France sont encore réticents à voir apposer des capteurs sur les murs. Les paraboles leur posent moins de problèmes ! Mais globalement, il y a une évolution des mentalités, un souci de la part des constructeurs d'intégrer de plus en plus l'environnement à leurs conceptions... Ensuite, il vaut mieux avoir une maison qui ait une possibilité d'ouverture au sud, bien que les panneaux solaires ne s'installent pas nécessairement sur les toitures.

Comment EDF voit-il des entreprises telles que la vôtre ?

Nous sommes microscopiques au regard d'EDF et par conséquent peu gênants, mais si les énergies renouvelables devenaient le poste d'orientation principal, ce serait certainement différent.

L'Espagne a demandé que soit étudiée systématiquement la possibilité d'intégrer le solaire thermique dans les constructions nouvelles, c'est ce que nous attendons du gouvernement français. Bien entendu, une mesure comme celle-ci contraindrait des centaines de fournisseurs de cumulus électriques à quitter le marché : quand nous proposons une vision du développement harmonieuse et durable, en face on nous répond part de marché ! Il est difficile de se comprendre.

Quelle clientèle touchez-vous ?

Depuis peu, la demande décolle et quitte le milieu écologique pour entrer chez le commun des personnes, suscité sans doute par une réflexion sur notre avenir énergétique avec l'épuisement des ressources fossiles...

Quels bénéfices mesurez-vous depuis que vous vivez grâce aux énergies

renouvelables ?

Ils sont financiers d'abord : passés les frais d'installation, vous ne payez plus rien. Ensuite, pendant la tempête de 1999, lorsque tout le monde a été plongé dans le noir, nous n'avons jamais manqué d'énergie : le vent alimentait l'éolienne ; les panneaux solaires résistant à la tempête n'ont pas cessé de nous fournir de l'énergie. Ensuite il y a une composante presque mystique : nous sommes tributaires de l'environnement avec ces équipements. Avant je défendais l'environnement au niveau global, là il me fait vivre : je suis content quand il pleut parce que j'ai de l'eau, quand il y a du vent parce que l'éolienne tourne et quand il y a du soleil parce que mes photopiles et mon solaire thermique fonctionnent. J'ai donc plein de bonnes raisons de me réjouir et de regarder mon environnement.

Le CEA gèrera le budget de recherche du solaire !

L'Agence nationale de la recherche (ANR) a confié le prochain budget de recherche en matière de solaire et de photovoltaïque au Commissariat à l'énergie atomique (CEA) au détriment de l'Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie (Ademe).

Source : www.journaldelenvironnement.net du 20 avril 2005

Installez des énergies renouvelables chez vous tout en payant moins d'impôts

Depuis le 1er janvier 2005, un crédit d'impôt de 40 % est accordé aux particuliers qui investissent pour leur habitation principale neuve ou ancienne (maison individuelle ou immeuble collectif) d'équipements faisant appel aux énergies renouvelables, notamment les chauffe-eau solaires et les photopiles. Le seul hic est qu'il faut faire l'avance du paiement de l'équipement, le crédit d'impôt intervenant sur la déclaration d'impôt l'année suivante.

Une liste des équipements donnant droit à crédit d'impôt est disponible sur le site : www.ademe.fr

Des aides publiques supplémentaires sont accordées par certains conseils généraux, régionaux, certaines communes. Pour obtenir tous ces renseignements, adressez-vous auprès de votre Délégation régionale de l'ADEME ou à l'espace Info Energie le plus proche de chez vous en téléphonant au 0810 060 050.

Propos recueillis par Fanny Héros

Article paru dans "Sciences Frontières" de juin 2005.

Contact :

"Avenir, Energies renouvelables"

André Crouzet

Carrete Haut 47130 BAZENS Tel. 05 53 95 20 12.

Mail : aer@tiscali.fr

Site internet :

www.avenir-energies.com

Pour connaître les installateurs en énergies renouvelables les plus proches de chez vous, téléphonez au 0810 060 050.